

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2024/17 relative aux délégations de signature consenties aux agents constituant la direction « Interventions »

Montreuil, le 11/12/2024

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;

Vu la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2024/02 du 11 janvier 2024 modifiée relative aux délégations de signature des agents de la direction « Interventions ».

## **DÉCIDE :**

### **Article 1 : Service « Programmes opérationnels, pêche et promotion »**

Le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 de la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2024/02 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Mesdames Claire Bourbonneux, Caroline Clavier, Magali Bougeard, Pauline Mouillon, Charlotte Turban et à Monsieur Mounir Iddoute, responsables de pôle « Instruction liquidation », ainsi qu'à Monsieur Louis de Laitre, chargé d'étude, au sein de l'unité « Programmes opérationnels fruits et légumes », pour les décisions d'agrément des programmes opérationnels et leurs modifications, outre les décisions d'octroi de l'aide au titre des fonds opérationnels imputées sur le budget en compte de tiers, ou de récupération de cette aide ».

**Article 2 :**

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.

**La Directrice générale**

**Christine Avelin**